

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**14 – CENTRE DE LOISIRS – REGLEMENT INTERIEUR**

N° 2015-09-14

NOMENCLATURE : 8/2/4

**L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Pouvoirs : 2**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Elisa DRION**

Une nouvelle réglementation modifie le statut des accueils de loisirs du mercredi après-midi. Ces accueils doivent être déclarés en accueil périscolaire (décret du 3/11/2014).

Cette réglementation sera appliquée dans la commune dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015. L'accueil du mercredi après-midi sera donc rattaché au périscolaire.

Pour prendre en compte ce changement, le règlement intérieur du centre de loisirs est modifié : les dispositions relatives au mercredi sont supprimées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- DE VALIDER le nouveau règlement intérieur du centre de loisirs.**

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150928-2015-09-28-DE14-  
DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Publié le 30/09/15